



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 décembre 2020  
Français  
Original : anglais  
Anglais, chinois, espagnol et  
français seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2021**

9-12 février 2021

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Chine

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la Chine est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 25 346 000 dollars des États-Unis à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 116 613 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant du 1 mars 2021 au 31 décembre 2025.

---

\* [E/ICEF/2021/1](#).



## Fondements du programme

1. Cela fait plus de 40 ans que la Chine a lancé sa politique de réforme et le pays a depuis réalisé des progrès extraordinaires en matière de développement économique et social. Ses 1,4 milliard d'habitants, soit environ 20 % de la population mondiale, vivent beaucoup plus longtemps, sont mieux éduqués et jouissent d'un niveau de vie plus élevé que jamais.
2. Bien que la Chine soit la deuxième économie mondiale, elle se classe au 85<sup>e</sup> rang de l'indice de développement humain dans le monde (d'après les données de 2019) et continue d'avoir certains besoins d'un pays en développement, comme celui de garantir un développement équitable pour tous ses citoyens sans disparités entre les régions et entre les zones urbaines et les zones rurales.
3. Face à l'évolution des conditions économiques, aux risques environnementaux et aux inégalités persistantes résultant d'une croissance rapide, les priorités du quatorzième plan quinquennal de la Chine mettent davantage l'accent sur le passage d'un développement « à grande vitesse » à un développement « de haute qualité ».
4. Parmi les principales difficultés révélées par l'analyse commune de pays faite par l'ONU figurent les inégalités structurelles et l'exclusion de l'accès aux services publics de base, qui diminuent les chances des populations les plus vulnérables de Chine de vivre pleinement une vie saine et gratifiante. Pour remédier à cela, il faudra notamment répondre aux besoins toujours croissants des 271 millions d'enfants du pays (d'après le recensement de 2015), soit la deuxième plus grande population d'enfants au monde. Bien que la situation générale des enfants se soit améliorée, les disparités régionales et les inégalités entre les genres persistent, comme en témoignent le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, qui en 2018 était deux fois plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines<sup>1</sup>, et un rapport de masculinité asymétrique à la naissance (112 garçons pour 100 filles en 2017<sup>2</sup>).
5. Les migrations internes ont fortement stimulé la croissance économique mais elles ont également eu des répercussions sur l'accès aux services publics de base pour certains migrants. Les enfants sont laissés chez leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille dans les zones rurales ou migrent avec leurs parents, ce qui, dans les deux cas, a des conséquences sur les soins qu'ils reçoivent, leur développement et leur protection. On estime que 103 millions d'enfants sont concernés par la migration, dont 69 millions sont des enfants laissés dans la commune d'origine par un ou deux parents migrants (d'après les données de 2015<sup>3</sup>).
6. En Chine, la pauvreté touche les enfants de manière disproportionnée, le taux de pauvreté étant plus élevé chez les enfants des zones rurales (2,2 %, soit 4,5 millions) que dans l'ensemble de la population rurale (1,7 %) (d'après les données de 2018). Le pays a annoncé avoir réussi à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2020. Il importe d'empêcher les gens de retomber dans la pauvreté, au vu des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-2019), et de s'attaquer à la pauvreté multidimensionnelle, comme l'exige l'objectif de développement durable n° 1. Le système de protection sociale de la Chine doit être plus adapté aux enfants, être doté de travailleurs sociaux qualifiés, mieux tenir compte des disparités géographiques et des disparités entre les zones urbaines et rurales et satisfaire les besoins de tous les enfants, y compris ceux issus des groupes vulnérables.

---

<sup>1</sup> Commission nationale de la santé, 2019.

<sup>2</sup> Bureau national de statistique, Fonds des Nations Unies pour la population et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Population Status of Children in China*, 2018.

<sup>3</sup> Ibid.

7. Il est primordial de permettre à tous les enfants âgés de moins de 5 ans de réaliser tout leur potentiel. Pour cela, il faut s'attaquer à des facteurs de risque tels que la pauvreté touchant les enfants, la malnutrition, le manque de stimulation psychosociale et les pratiques parentales inadéquates. En outre, dans les zones touchées par la pauvreté, les enfants de moins de 3 ans risquent de souffrir de retards de développement<sup>4</sup>.

8. Le risque du triple fardeau de la dénutrition, de la carence en oligoéléments et du surpoids pèse sur certains enfants, ce qui complique la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Si la prévalence de l'insuffisance pondérale et de l'émaciation a diminué, les retards de croissance et l'anémie restent un problème et l'on constate des différences importantes entre les zones urbaines et rurales et entre les régions. Les taux de surpoids et d'obésité chez les enfants et les adolescents ont augmenté rapidement, en particulier chez les garçons.

9. Des progrès notables ont été faits en matière de santé infantile et maternelle, comme en témoigne la baisse de la mortalité des moins de 5 ans, qui est passée de 61 pour 1 000 naissances vivantes (1991) à 8,4 pour 1 000 naissances vivantes (2018). Cependant, étant donné que près la moitié des décès surviennent pendant la période néonatale<sup>5</sup>, il est clairement nécessaire d'améliorer la qualité des services et de réduire les obstacles à l'accès aux soins, en particulier dans les régions occidentales et relativement pauvres et parmi les migrants.

10. La santé des enfants est influencée par des facteurs environnementaux, notamment la pollution de l'air et l'inadéquation des services d'assainissement. Malgré les progrès réalisés en ce qui concerne les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base, en 2017, 215 millions de personnes n'avaient toujours pas accès aux services d'assainissement de base<sup>6</sup>. Une enquête nationale réalisée en 2014 a révélé qu'environ 27 % des enfants étaient exposés à la pollution de l'air intérieur en raison de l'utilisation de combustibles solides pour la cuisine et le chauffage.

11. Certains adolescents éprouvent des difficultés à obtenir des soins de santé et les services ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins en matière de santé physique et mentale. Au total, plus de 30 millions d'enfants et d'adolescents de moins de 17 ans ont eu des problèmes comportementaux et émotionnels<sup>7</sup>.

12. La Chine a instauré un accès universel à une scolarité obligatoire d'une durée de neuf ans et a éliminé les différences entre les genres en matière de scolarisation à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire. En dépit de politiques et d'investissements de premier plan dans le domaine de l'éducation, il reste nécessaire d'améliorer la qualité de l'enseignement et de rendre l'accès à celui-ci plus équitable et inclusif, notamment pour les enfants touchés par la migration, pour atteindre l'objectif de développement durable n° 4. En 2018, la moitié des enfants handicapés étaient scolarisés dans des écoles ordinaires et environ 41 % étaient inscrits dans des établissements scolaires spécialisés<sup>8</sup>. En 2019, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire, d'une durée de trois ans, a atteint 83,4 % et le taux d'inscription dans des jardins d'enfants abordables s'est établi à 76,01 %. Cependant, il reste des défis à relever, tels que l'insuffisance des ressources consacrées à un

---

<sup>4</sup> Q.W. Wei *et al.* « High prevalence of developmental delay among children under three years of age in poverty-stricken areas of China », *Public Health*, vol. 129, n° 12 (2015), p. 1610-1617.

<sup>5</sup> Commission nationale de la santé, 2019.

<sup>6</sup> Programme commun Organisation mondiale de la Santé (OMS)/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2019.

<sup>7</sup> Projet national sur la santé mentale (2002-2010), « China Department for Disease Control and Prevention, Ministry of Health, 2002 », profil sanitaire de la Chine, OMS, 2010.

<sup>8</sup> Ministère de l'éducation, 2019.

enseignement préprimaire abordable et le faible niveau d'accès universel et d'accessibilité financière dans les zones rurales. Dans de nombreuses régions pauvres du centre et de l'ouest de la Chine, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire est inférieur à 75 %, les établissements fonctionnent dans de mauvaises conditions et la qualité des soins et de l'éducation des enfants est faible<sup>9</sup>.

13. Le taux brut de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en 2019 (89,5 %) était inférieur à celui de l'enseignement primaire. La situation s'est améliorée mais on note encore des différences entre les villes et les campagnes et entre les provinces. En 2018, une proportion importante d'adolescents (4,8 %<sup>10</sup>) ne parvenaient pas à passer du premier au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Par conséquent, de nombreux adolescents sont incapables d'acquérir au moyen de l'éducation formelle des compétences polyvalentes leur permettant de se préparer aux difficultés de la vie et du travail ; ce problème est exacerbé par le manque de disponibilité d'autres parcours d'apprentissage.

14. Un système intégré de protection de l'enfance, doté de personnel adéquat et qualifié dans le domaine des services sociaux et d'un dispositif de suivi, contribuera à la fois à prévenir et à combattre la maltraitance et la violence à l'encontre des enfants et à atteindre l'objectif de développement durable n° 16. En outre, en Chine, 169 millions d'enfants âgés de 6 à 17 ans ont accès à Internet<sup>11</sup>, ce qui signifie qu'il faut aussi garantir la sécurité en ligne des enfants et des adolescents.

15. En 2010, on estimait à 85 millions le nombre de personnes vivant avec différents types de handicap, dont 5 millions d'enfants. Jusqu'à 90 % des enfants placés dans certaines institutions de protection de l'enfance avaient une forme de handicap<sup>12</sup>. Il faut donc veiller à ce que les enfants et les familles aient accès à des services d'appui spécialisés. Pour que les enfants handicapés puissent exercer leurs droits sur un pied d'égalité, il faut garantir l'accès de tous à l'assurance maladie et aux écoles ordinaires, permettre un diagnostic rapide, proposer des services de réadaptation et lutter contre la discrimination.

16. L'examen des programmes axé sur l'égalité des genres mené en 2019 a révélé que, malgré les niveaux élevés d'éducation des femmes et les forts taux de participation des femmes au marché du travail, la réserve de talents de la Chine n'était pas exploitée de façon optimale. Les normes et pratiques sociales découragent et empêchent les filles et les femmes d'acquérir des compétences en sciences, en technologie, en ingénierie ou en mathématiques et d'exercer des professions techniques connexes<sup>13</sup>. Certaines pratiques de travail et politiques en matière de maternité augmentent également la charge de travail non rémunéré des femmes et les désavantagent encore plus sur le marché du travail et à la maison.

17. Sujette aux inondations, aux typhons, aux tremblements de terre et aux épidémies, la Chine fait partie des pays qui subissent les plus grandes pertes en raison de catastrophes naturelles et de situations d'urgence sanitaire. Les chocs psychosociaux, sociaux et économiques provoqués par les catastrophes naturelles et les épidémies peuvent avoir de profondes répercussions sur les enfants, comme le montre la pandémie de COVID-19. Le système actuel de gestion des urgences,

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Rapport sur l'utilisation d'Internet par les enfants établi par la Ligue de la jeunesse communiste et le Centre chinois d'information sur le réseau Internet (2018).

<sup>12</sup> Shang Xiaoyan, Wang Xiaolin et Tao Chuan Jing, « Survival Children, Discovery Report: Emerging Issues and Findings for Child Welfare and Protection in China: Research on the Reform of State Child Welfare Institutions », *Social Science Academic Press* (Chine), 2010.

<sup>13</sup> X. Yang et C. Gao, « Missing Women in STEM in China: an Empirical Study from the Viewpoint of Achievement Motivation and Gender Socialization », *Research in Science Education*, mars 2019.

notamment des situations d'urgence sanitaire, doit être davantage renforcé, de façon à aider les enfants et leurs familles à réagir et à faire face aux crises et à s'en relever.

18. Les principaux enseignements tirés du programme de pays pour la période 2016-2020 ont servi de base à la conception du nouveau programme. La stratégie « du projet pilote aux politiques et des politiques aux résultats à l'échelle », envisagée dans le cadre de l'examen à mi-parcours, s'est révélée appropriée. Les projets pilotes ont permis de recueillir des données factuelles et des informations utiles sur les solutions innovantes aux défis du développement et ont orienté les programmes et les politiques des pouvoirs publics. L'UNICEF, conformément aux normes internationales, exploitera ses ressources et son réseau pour fournir davantage de conseils sur les projets pilotes du Gouvernement, concentrer les efforts sur les districts n'ayant qu'un accès restreint aux services de base, accroître le soutien en amont à l'élaboration des politiques et diffuser en toute transparence les meilleures pratiques de la Chine en matière de développement de l'enfant dans d'autres pays en développement et vice-versa, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

19. Des enseignements ont également été tirés de la participation de l'UNICEF à la coopération Sud-Sud et à des partenariats avec le secteur privé. La Chine encourage de plus en plus la coopération avec d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud. La Chine a aussi proposé l'initiative « La ceinture et la route » et indiqué ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Les décideurs et les personnes influentes en Chine doivent mieux promouvoir la valeur de la contribution de l'UNICEF à la coopération Sud-Sud et aux partenariats avec le secteur privé. De même, une coopération plus efficace est indispensable entre l'UNICEF et la Chine dans le cadre des programmes de développement. L'expérience a montré qu'il fallait investir davantage afin de sensibiliser et de mobiliser le public et le secteur privé en Chine, en coopération avec les pouvoirs publics.

20. Les priorités du programme 2021-2025 se fondent sur une analyse des disparités persistantes, décrites dans l'analyse commune de pays, qui sont les plus pertinentes au regard du mandat de l'UNICEF. En réponse à ces priorités, les objectifs de l'organisation seront les suivants : remédier au non-respect des droits des enfants, y compris des enfants handicapés, des familles de migrants, des enfants qui restent dans leur commune d'origine en cas de migration des parents et de tous les groupes vulnérables ; lutter contre les disparités dans l'accès à des services sociaux de qualité ; réduire la violence à l'égard des femmes et des enfants ; veiller à ce que l'éducation soit inclusive et prépare tous les enfants de façon adéquate à la vie et au travail ; améliorer la santé physique et mentale des adolescents ; influencer et informer les secteurs public et privé pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable en Chine et dans d'autres pays.

21. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025 vise à accélérer la réalisation d'un développement économique, social et environnemental intégré dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le programme de pays de l'UNICEF contribuera aux six réalisations du Plan-cadre en s'attachant à atteindre les objectifs stratégiques suivants :

a) **Davantage d'enfants survivent et s'épanouissent**, grâce à des mesures qui améliorent la qualité des soins et favorisent la santé et le développement des enfants en luttant contre le triple fardeau de la malnutrition (dénutrition, carence en oligoéléments et surpoids), en remédiant à l'assainissement inadéquat, en tenant compte des nouveaux problèmes de salubrité de l'environnement, en veillant à la santé des adolescents et en prévenant des décès et des blessures ;

b) **La qualité et l'ouverture à tous et toutes de l'apprentissage sont renforcées** par l'amélioration de l'éducation et des soins offerts au jardin d'enfants, le renforcement de la qualité et de la pertinence de l'enseignement, en particulier pour les filles, et la promotion des possibilités d'apprentissage et d'acquisition de compétences en faveur des enfants non scolarisés ;

c) **Les enfants vivent dans un environnement plus protecteur** où les niveaux de violence et de maltraitance sont réduits et la qualité des soins et la protection sont renforcées, y compris la protection contre le harcèlement, la violence et l'exploitation en ligne ;

d) **Une politique sociale centrée sur l'enfant** s'attaque à la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants et tous ont accès à une protection sociale et à des services sociaux essentiels abordables, spécialisés et intégrés ;

e) **Le renforcement des partenariats et des investissements profite aux enfants en Chine et dans le monde entier** grâce à une collaboration internationale avec la Chine et avec d'autres pays, en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, grâce à un meilleur partage par l'UNICEF des pratiques exemplaires dans le cadre de la coopération Sud-Sud, conformément aux normes internationales ; à l'influence exercée en faveur d'investissements financiers novateurs au profit des enfants ; à des partenariats publics et privés comprenant la mobilisation de ressources ; et à la disponibilité accrue de fournitures de qualité en provenance de Chine pour favoriser le développement des enfants dans d'autres pays.

## **Priorités du programme et partenariats**

22. Le programme de pays est étroitement aligné sur les domaines prioritaires qui permettront d'accélérer l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, qui met l'accent sur la réalisation des droits de chaque enfant. Il vise à aider les pouvoirs publics à garantir le respect des droits de tous les enfants en Chine, notamment les plus défavorisés, en améliorant la conception et l'application des programmes et des politiques et en mobilisant un appui au développement de l'enfant. Dans le contexte du Plan-cadre de coopération, il contribuera au quatorzième plan quinquennal du Gouvernement et au programme d'action national en faveur des femmes et des enfants (2021-2030), qui sont en cours d'élaboration, tous visant à atteindre les objectifs de développement durable.

23. Le programme de pays repose sur la théorie du changement selon laquelle d'ici 2025, les droits d'un plus grand nombre de filles et de garçons, notamment les plus défavorisés, seront respectés, permettant à ces enfants de survivre, de vivre dans un environnement plus sûr et plus sain et de réaliser pleinement leur potentiel si : la qualité, l'accessibilité et l'ouverture à tous des services sociaux essentiels pour les enfants et leurs familles sont améliorées ; moins d'enfants sont exposés aux risques liés à l'insalubrité de l'environnement, à l'obésité et aux activités en ligne ; moins d'enfants sont touchés par la pauvreté multidimensionnelle et risquent d'être victimes de violence et d'exploitation ou en font l'expérience ; un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents, de parents et de pourvoyeurs de soins ont acquis des connaissances et des compétences leur permettant d'adopter des comportements favorisant les soins et la protection ; les pouvoirs publics ont renforcé leur capacités d'élaborer et d'appliquer des politiques de développement de l'enfant ; le Gouvernement, les institutions financières, le secteur privé et le public augmentent les investissements et renforcent l'action en faveur du développement de l'enfant.

24. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement doit donner la priorité au développement humain centré sur l'enfant, politiquement et financièrement, en Chine

et au-delà. Le plus grand risque est l'interruption des efforts de développement à cause d'une récession économique ou d'une crise majeure à l'échelle mondiale ou nationale.

25. L'UNICEF utilisera cinq approches stratégiques clés :

a) Apporter une assistance technique de haute qualité aux niveaux national et infranational et produire des données, des conclusions de recherches et des éléments de preuve, notamment sur les normes sociales, afin d'orienter la conception et l'application des politiques et des programmes, le financement durable et les activités de sensibilisation ;

b) Promouvoir des modèles innovants de prestation de services au niveau infranational qui génèrent des données factuelles et peuvent être transposés à plus grande échelle ;

c) Renforcer les partenariats multipartites avec les administrations, les autres organismes des Nations Unies et, le cas échéant, le secteur privé et le public afin de promouvoir le développement et la protection des enfants en Chine et, pour ce qui est de l'UNICEF, de partager les meilleures pratiques du pays avec d'autres pays, conformément aux normes et standards internationaux ;

d) Développer les ressources médiatiques, en particulier sur les médias sociaux, qui défendent les droits de l'enfant en Chine et dans le monde ;

e) Éclairer la participation de la Chine à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment ceux qui disposent d'une dimension sociale ou environnementale, à la transparence et à la gouvernance, ainsi que les engagements du pays en ce sens.

26. Tirant les leçons de la pandémie de COVID-19, l'UNICEF travaillera avec le Gouvernement chinois pour renforcer la préparation aux situations d'urgence et interviendra dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance pour garantir que tous les enfants, notamment les plus vulnérables, restent en sécurité pendant de telles situations et pour remédier aux effets négatifs potentiels sur le développement des enfants, notamment sur la réduction de la pauvreté, l'éducation et la santé physique et mentale dans les zones les plus touchées, dont la province de Hubei.

27. La petite enfance (0 à 6 ans) et l'adolescence (10 à 19 ans) seront visées en priorité afin d'obtenir des résultats accélérés. L'UNICEF encouragera les approches intersectorielles du développement des jeunes enfants de sorte que ceux-ci reçoivent des soins attentionnés, que les nouveau-nés, les nourrissons et les jeunes enfants jouissent d'une bonne santé et d'une alimentation adéquate, que l'environnement soit salubre, que les enfants soient protégés contre la violence et que les services de soins aux jeunes enfants reçoivent un financement durable. L'accent sera davantage mis sur la programmation intégrée autour de la deuxième décennie de vie des enfants. L'UNICEF s'attachera à renforcer la qualité et de la pertinence de l'éducation, le développement des compétences pratiques, en particulier chez les filles, la bonne nutrition des adolescents, la santé mentale, la prévention des blessures et des accidents chez les enfants et la protection contre toutes les formes de violence, y compris en ligne.

28. Trois éléments programmatiques techniques transversaux sous-tendent le programme de pays : la prise en compte des questions de genre, l'intégration des personnes handicapées et l'urbanisation.

29. Les approches tenant compte des questions de genre, intégrées dans les programmes visant à lutter contre les normes et les comportements négatifs et les inégalités, viseront à aider les filles à mieux acquérir des compétences en sciences,

en technologie, en ingénierie et en mathématiques, à éliminer les stéréotypes de genre dans l'offre de choix professionnels aux filles et aux garçons et à adapter les interventions aux problèmes de santé des adolescents en prenant en considération les différences entre les genres.

30. L'intégration des personnes handicapées sera encouragée, y compris grâce au diagnostic rapide des retards de développement, afin de favoriser l'éducation inclusive, les comportements positifs des pourvoyeurs de soins, la protection et les services de développement du jeune enfant.

31. L'Initiative en faveur d'une collectivité amie des enfants sera utilisée comme cadre pour orienter la planification et la gestion urbaines participatives, durables, équitables et protectrices en gardant à l'esprit les droits de l'enfant.

32. Les six composantes du programme qui contribuent aux piliers du Plan-cadre de coopération sont les suivantes : a) santé et développement de l'enfant ; b) éducation de qualité et ouverte à tous ; c) politique sociale centrée sur l'enfant ; d) protection de l'enfance ; e) partenariats et collaboration ; f) efficacité du programme.

33. **La composante Santé et développement de l'enfant** sera axée sur une grossesse saine, la santé, la nutrition et le développement de l'enfant ainsi que l'assainissement et l'hygiène. Elle vise à garantir que davantage de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents, notamment les plus défavorisés, survivent et s'épanouissent et soient plus à même de réaliser leur potentiel de développement. L'UNICEF apportera un appui technique pour renforcer la qualité des soins et les capacités du système de santé. Les données factuelles et les meilleures pratiques appliquées à l'échelle mondiale seront prises en compte dans la conception des politiques et des programmes.

34. Conformément aux priorités nationales du plan « Healthy China 2030 » (La Chine en bonne santé à l'horizon 2030), l'UNICEF coopérera avec la Commission nationale de la santé et les institutions techniques apparentées pour surmonter les obstacles restants, en mettant l'accent non plus sur la survie des enfants mais sur leur développement optimal. Tout en continuant de lutter contre la mortalité néonatale, il s'attachera à prévenir les blessures chez les enfants, y compris les accidents de la route, à tenir compte des retards de développement et à améliorer les services inadéquats pour traiter les handicaps congénitaux ou apparus dans la petite enfance et garantir la bonne santé mentale des adolescents, redoublant notamment ses efforts pour mieux comprendre les besoins de ces derniers.

35. Afin de réduire le triple fardeau de la malnutrition, l'UNICEF encouragera des mesures de politique générale et des mesures législatives, créera des normes sociales positives favorisant des modes de vie sains, intensifiera ses activités de conseil et d'information sur la nutrition à l'intention des personnes qui s'occupent des enfants et promouvra une alimentation saine dans les écoles. Pour ce faire, il collaborera avec de multiples partenaires, en particulier les Ministères de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Le développement des relations avec le secteur privé permettra également de s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui sont à l'origine d'une mauvaise nutrition, notamment en mettant en place des politiques de travail favorables à la famille et en facilitant l'accès à des aliments nutritifs.

36. Pour résoudre les problèmes restants et émergents liés à l'environnement, notamment les mauvaises conditions d'hygiène, les changements climatiques et la pollution atmosphérique, et remédier à leur incidence sur la santé des enfants, l'UNICEF collaborera avec les Ministères de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de l'éducation et les instituts techniques connexes afin d'exploiter les données aux fins d'un changement de politique, d'explorer les solutions novatrices de

financement en faveur de la salubrité de l'environnement et de l'assainissement et de faciliter la recherche opérationnelle et l'action législative.

37. Une **éducation de qualité et ouverte à tous** aidera le Ministère de l'éducation à faire en sorte que davantage de filles et de garçons, notamment les plus défavorisés, soient correctement préparés à commencer l'école et apprennent et acquièrent des compétences dans un environnement sain et sûr et dont personne n'est exclu. L'UNICEF s'efforcera d'améliorer l'équité et l'accès à une éducation de qualité, de l'apprentissage préscolaire, notamment l'enseignement préprimaire, qui jette les bases de la réussite scolaire, jusqu'à l'enseignement secondaire, y compris l'enseignement professionnel, et de faciliter la transition de tous au sortir de l'école. À cette fin, il renforcera sa participation à l'élaboration des politiques nationales et à l'application de celles-ci au niveau des provinces, notamment à la mise à l'essai de modèles innovants sur le terrain. Pour tirer parti de la réforme à grande échelle de l'éducation menée en Chine, il facilitera la production de données, analysera et promouvra les politiques et partagera les meilleures pratiques appliquées dans le monde.

38. L'UNICEF renforcera les politiques, les capacités et les systèmes de suivi et de supervision en matière d'éducation au niveau national et dans certaines provinces, promouvra d'excellents modèles d'éducation préprimaire et améliorera la qualité des soins et de l'enseignement dans les jardins d'enfants ainsi que dans les services locaux de garderie et d'aide aux parents afin de garantir une éducation de qualité dès la petite enfance, y compris une éducation préprimaire pour les enfants âgés de 3 à 6 ans. L'accent sera mis non plus sur des écoles adaptées aux enfants mais sur des systèmes éducatifs entiers adaptés aux besoins de cette population, en particulier au niveau provincial, par la mise en place d'évaluations de l'apprentissage, de normes scolaires, de principes de gouvernance et d'un enseignement de haute qualité. Afin de doter les enfants et les adolescents de compétences utiles à la vie et au travail, il faudra veiller à transmettre un ensemble complet de compétences en tenant compte des questions de genre tout au long de la vie scolaire, en mettant l'accent sur les filles, à intégrer des compétences de la vie courante dans l'enseignement professionnel secondaire et à développer les parcours d'apprentissage non traditionnels pour les adolescents non scolarisés.

39. La **politique sociale centrée sur l'enfant** vise à garantir que les enfants et leurs familles ont un meilleur accès à une protection sociale et à des services sociaux essentiels équitables, adéquats et abordables. Ce volet du programme s'appuiera sur des partenariats solides avec le Ministère des affaires civiles, la Commission nationale du développement et de la réforme, le Ministère des finances et le Groupe directeur du Conseil d'État pour l'atténuation de la pauvreté et le développement. Les données et les connaissances sur la pauvreté des enfants, la protection sociale, les services publics de base destinés aux enfants et la gestion des finances publiques ainsi que la compréhension du modèle de décentralisation et de gouvernance de la Chine seront utilisées pour orienter les politiques permettant aux enfants de réaliser pleinement leur potentiel en Chine.

40. L'UNICEF œuvrera au niveau national en contribuant à la législation, à l'analyse des politiques et des budgets, à la recherche et à la production de données factuelles et au niveau sous-national en participant à l'analyse locale des politiques, au renforcement des capacités et à la promotion de stratégies de protection sociale adaptées aux enfants, notamment en ce qui concerne l'assurance maladie et la fourniture de services sociaux. Ces travaux orienteront les efforts faits par les pouvoirs publics pour donner la priorité, dans les politiques et les cadres, aux privations dont souffrent les enfants et leurs familles, améliorer la conception et l'application des politiques relatives au système de protection sociale et à l'ensemble

des services sociaux essentiels pour les enfants et augmenter les dépenses publiques durables en faveur des enfants.

41. La composante **Protection de l'enfance** sera axée sur la prévention et la satisfaction des besoins des enfants qui risquent d'être victimes de maltraitance, de violence et d'exploitation ou qui en sont victimes. Afin de systématiser les acquis et d'accélérer les travaux qui relèvent des précédents programmes de pays, l'UNICEF aidera le Gouvernement à mettre en place un système intégré de protection de l'enfance doté des services de qualité qui permette à la fois de prévenir la maltraitance et la violence contre les enfants et d'y répondre. Ce système comprend quatre éléments interdépendants : des services intégrés de protection de l'enfance couvrant tous les enfants, y compris ceux qui sont handicapés et ceux qui sont touchés par la migration ; du personnel qualifié et bien informé dans le domaine de la protection de l'enfance et les domaines connexes ; une sensibilisation accrue de la famille, du personnel scolaire et de la communauté pour promouvoir des normes et des comportements positifs et assurer une protection dès le plus jeune âge ; un cadre juridique et des politiques favorables et un mécanisme, des programmes et des installations consacrés à la protection de l'enfance. Ce volet du programme portera sur la prévention de la violence et de l'exploitation, y compris en ligne, et la lutte contre celles-ci et exigera une collaboration avec les autorités et les entreprises du secteur numérique. Les principaux partenaires seront la Commission nationale du développement et de la réforme, le Ministère des affaires civiles, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la sécurité publique, le Comité national de travail sur les femmes et les enfants et le Parquet populaire suprême.

42. L'UNICEF aidera à renforcer a) les lois et les normes ; b) la professionnalisation du personnel des services sociaux ; c) les dispositifs de gouvernance et d'application du principe de responsabilité ; d) la prestation de services de proximité et de services réglementaires ; e) la gestion et le suivi des cas au niveau national, notamment au moyen de sites pilotes dans certaines provinces. Des normes sociales positives seront promues dans les familles et les communautés en vue de mettre fin aux pratiques néfastes qui mènent à la discrimination, à la violence et à la maltraitance. La programmation intersectorielle, en particulier avec les systèmes de santé et d'éducation, sera renforcée.

43. Les **partenariats et la collaboration** visent à intensifier les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable centrés sur l'enfant en Chine et au-delà grâce au renforcement des partenariats, à l'échange de connaissances et de meilleures pratiques et à un soutien et une participation accrues des secteurs public et privé.

44. L'UNICEF collaborera avec les institutions gouvernementales concernées dans le cadre d'instances intergouvernementales aux niveaux mondial, régional et sous-régional afin d'accroître les échanges de connaissances sur les enfants entre la Chine et d'autres pays. Le dialogue stratégique dans le cadre de forums internationaux sera encouragé de manière transparente, en vue de partager les données d'expérience en matière de développement. Dans le respect des normes et standards internationaux, l'UNICEF étendra l'application des meilleures pratiques favorables aux enfants en Chine et au-delà.

45. Aux fins de ces priorités et stratégies, l'UNICEF réalisera ses activités de programmation, de recherche et de sensibilisation en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, comme indiqué dans le tableau récapitulatif des résultats, dans le cadre des groupes chargés du suivi des résultats du Plan-cadre de coopération. Il assurera également la direction d'une approche coordonnée en tant que coprésident du Groupe des programmes et du Groupe de la lutte contre la pauvreté.

46. En apportant des conseils techniques et en facilitant le partage de données d'expérience, l'UNICEF encouragera et orientera les institutions financières et le secteur privé dans leur mise au point des modèles de fonctionnement et des instruments financiers viables afin de réaliser des investissements plus favorables aux enfants qui sont durables et modulables et qui n'exposeront pas par inadvertance les enfants à la négligence et à d'autres conséquences néfastes.

47. L'UNICEF fera fond sur le soutien apporté par les individus et le secteur privé pour encourager les parties prenantes à contribuer au respect des droits de l'enfant en Chine et au-delà, en étroite consultation avec le Gouvernement et avec son approbation. Les partenariats avec le secteur privé seront resserrés afin de tirer parti de l'expertise, des technologies et de la présence et de la portée mondiales dont le secteur bénéficie pour concevoir, tester et transposer à plus grande échelle des solutions pour les enfants. L'UNICEF continuera également de développer la promotion des cartes et autres cadeaux.

48. Au moyen d'activités de communication externe et de sensibilisation du public, l'UNICEF promouvra le développement des droits de l'enfant, plaidera auprès des décideurs pour qu'ils agissent en faveur des enfants et élargira le réseau d'ambassadeurs et d'influenceurs. Le paysage numérique de la Chine sera mis à profit afin d'accroître les connaissances sur les enfants et l'UNICEF et de promouvoir les possibilités permettant de devenir un(e) sympathisant(e) du Fonds.

49. La composante **Efficacité du programme** aura pour objet d'améliorer la production des résultats attendus du programme grâce aux activités suivantes : la planification, le suivi et l'établissement de rapports ; la recherche et l'évaluation et la publication de données pour éclairer la prise de décision fondée sur des données probantes ; la prise en compte de l'égalité des genres et des besoins des personnes handicapées dans tous les secteurs ; l'approvisionnement en fournitures et l'appui logistique ; d'autres activités dans des domaines essentiels.

### Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé et développement de l'enfant	3 435	43 617	47 052
Éducation de qualité et ouverte à tous	3 422	26 677	30 099
Protection de l'enfance	3 786	25 340	29 126
Politique sociale centrée sur l'enfant	3 799	9 049	12 848
Partenariats et collaboration	2 129	2 560	4 689
Efficacité du programme	8 775	9 370	18 145
<b>Total</b>	<b>25 346</b>	<b>116 613</b>	<b>141 959</b>

Note : Le budget ne comprend pas un montant de 15 millions de dollars qui correspond aux mises de fonds allouées aux travaux de l'UNICEF concernant la coopération Sud-Sud.

### Administration du programme et gestion des risques

50. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux priorités et aux résultats nationaux concernant les enfants et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation

des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

51. L'équipe de pays des Nations Unies établira des groupes chargés du suivi des résultats en accord avec les trois piliers du Plan-cadre de coopération ainsi que des mécanismes de coordination pour chaque résultat. Le Groupe des programmes suivra les progrès accomplis et améliorera la coordination avec l'appui des groupes techniques.

52. L'UNICEF recensera et atténuera les risques ayant trait aux réalisations du programme. Un risque majeur est la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles et aux épidémies. Celles-ci font peser de graves menaces sur la vie des enfants et peuvent compromettre l'obtention des résultats prévus, comme l'a montré la pandémie de COVID-19. L'UNICEF atténuera ce risque en renforçant l'assistance technique qu'il apporte au Gouvernement pour l'aider à faire face à la crise et à s'en relever, en contribuant davantage aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies sur la préparation et la réduction des risques dans le cadre des programmes ordinaires et en mobilisant des ressources pour la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des interventions.

53. L'UNICEF utilisera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds comme mécanisme de gestion des ressources financières du programme, principalement en ayant recours à la modalité de remboursement. Le Bureau national de l'audit sera mobilisé afin de soutenir les activités du programme et les activités de certification financière.

## **Suivi et évaluation**

54. Le suivi et l'évaluation du programme seront effectués en étroite consultation avec le Gouvernement sur la base du cadre de résultats et d'allocation des ressources, qui a été aligné sur les indicateurs prioritaires mondiaux, régionaux et nationaux. Les indicateurs de réalisation seront contrôlés autant que possible par l'intermédiaire des systèmes administratifs nationaux ou au moyen d'enquêtes. Les indicateurs de l'exécution des produits seront évalués lors des examens à mi-parcours et en fin d'année avec les partenaires de réalisation, à l'occasion de visites conjointes sur le terrain et de fréquentes communications et consultations. L'UNICEF travaillera avec d'autres organismes des Nations Unies pour suivre les progrès du Plan-cadre de coopération et mettre en lumière sa contribution.

55. L'UNICEF collaborera avec les systèmes statistiques nationaux pour améliorer la couverture et la qualité des données ventilées, notamment en facilitant la collecte et l'analyse des données. Il a par exemple contribué au recensement et au micro-recensement de la population, à l'enquête nationale sur les services de santé et à la base de données sur les enfants vulnérables et les enfants qui restent dans les zones rurales après le départ d'un ou des parents. Les capacités et systèmes statistiques nationaux, tels que le système de gestion de l'information sur l'éducation, seront renforcés afin de faciliter le suivi de la situation, du programme d'action national et des objectifs de développement durable.

56. Le plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche orientera la programmation. Six grandes évaluations, dont une évaluation du programme unique de pays, décrites dans le plan d'évaluation chiffré, seront mises à profit pour améliorer la production de résultats et le positionnement stratégique de l'UNICEF. La participation des pouvoirs publics aux évaluations sera accrue grâce à l'appui de l'UNICEF au renforcement des capacités nationales des partenaires.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocation des ressources<sup>1</sup>

#### Programme de coopération entre la Chine et l'UNICEF, 2021-2025

**Convention relative aux droits de l'enfant** : articles 1 à 7, 9, 10, 12, 13, 16 à 20, 23 à 31, 34 à 37, 39, 40 et 42

**Priorités nationales** : objectifs de développement durable, quatorzième plan quinquennal et programme d'action national en faveur des femmes et des enfants (2021-2030)

#### **Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :**

**Réalisation 1** : La pauvreté relative et la pauvreté multidimensionnelle sont réduites et une meilleure coordination du développement fait que l'écart entre zones rurales et zones urbaines, et entre régions, s'atténue à mesure que davantage de personnes, y compris celles qui sont issues de groupes laissés de côté, tirent parti d'un développement économique de qualité, partagé, durable et axé sur l'innovation et ont davantage accès aux débouchés économiques que favorisent l'innovation, l'entrepreneuriat et la revitalisation rurale, ont un travail décent et des moyens de subsistance durables et peuvent exercer leur droit au développement en toute égalité, qu'elles soient des femmes ou des hommes.

**Réalisation 2** : La vie des gens en Chine continue de s'améliorer au fil des progrès accomplis en matière d'accès aux services de puériculture, à l'éducation, aux soins de santé, aux soins aux personnes âgées, au logement et à l'aide sociale et davantage de personnes, y compris celles qui sont issues de groupes laissés de côté, bénéficient de services publics et de systèmes de protection sociale équitables et de qualité ainsi que d'efforts accélérés visant à réduire les inégalités de genre et d'autres formes d'inégalités sociales qui se manifestent tout au long de la vie.

**Réalisation 3** : Les populations de Chine et de la région vivent dans un environnement plus sain et plus résilient.

**Réalisation 4** : La Chine accélère sa transition vers une économie axée sur l'être humain, inclusive, à faible intensité de carbone et circulaire.

**Réalisation 5** : Les financements, les investissements et les partenariats commerciaux internationaux de la Chine, notamment dans le cadre d'initiatives, programmes et projets liés à la connectivité contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable dans ses pays partenaires.

**Réalisation 6** : Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et à la coopération humanitaire, la Chine contribue davantage à la réalisation des objectifs de développement durable et aux principes du Programme 2030, notamment afin que personne ne soit laissé de côté.

**Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021** : 1 à 5

<sup>1</sup> Durant le cycle du programme de pays (2021–2025), l'UNICEF examinera le cadre de résultats et de ressources de manière périodique, en collaboration avec le Gouvernement et au regard des priorités nationales.

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici 2025, un plus grand nombre d'enfants, en particulier de nouveau-nés, d'adolescents et d'autres enfants vulnérables, y compris ceux qui sont handicapés, survivent, s'épanouissent et sont mieux à même de réaliser leur potentiel de développement	Taux de mortalité néonatale NR : 3,9 ‰ (2018) NC : 3,4 ‰ (2025)	Statistiques officielles	1. Le système de santé est plus à même d'accélérer la prestation de services et de s'attaquer aux obstacles sociaux et comportementaux afin de réduire les décès évitables  2. Les décideurs en matière de santé ont renforcé les moyens consacrés à la prestation de services  3. La capacité du système de santé est renforcée s'agissant de fournir des services de qualité en matière de nutrition et de développement des jeunes enfants et de tenir compte des retards de développement et des handicaps  4. Le renforcement des données factuelles et un environnement favorable permettent de promouvoir des régimes alimentaires nutritifs, abordables et durables et des modes de vie sains qui protègent les enfants contre le triple fardeau de la malnutrition  5. Les autorités nationales, certaines administrations infranationales et le secteur privé ont renforcé leur capacité d'exécuter et de promouvoir des programmes d'assainissement et de gestion de l'environnement	Commission nationale de la santé, Commission nationale du développement et la réforme, Administration nationale de régulation du marché, Ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Ministère de l'environnement et de l'écologie, Centre chinois de prévention et de contrôle des maladies, Organisation mondiale de la Santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	3 435	43 617	47 052
	Taux de surcharge pondérale et d'obésité chez les enfants  Enfants de moins de 5 ans NR : surcharge pondérale : 6,9 ‰ (2017) ; obésité : 5,0 ‰ (2017) NC : à confirmer (2025)  Enfants âgés de 6 à 17 ans NR : surcharge pondérale : 11,1 ‰ (2017) ; obésité : 9,1 ‰ (2017) NC : à confirmer (2025)	Statistiques officielles					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			<p>résilients face au climat et tenant compte des questions de genre</p> <p>6. Les organismes de santé publics et leurs partenaires du secteur privé et du monde universitaire partagent les données d'expérience et les pratiques de la Chine en matière de salubrité de l'environnement et de santé infantile avec d'autres pays en développement</p>				
2. D'ici 2025, davantage d'enfants, notamment les plus défavorisés, sont correctement préparés à commencer l'école et apprennent et acquièrent des compétences dans un environnement sain et sûr et dont personne n'est exclu	<p>Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire</p> <p>NR : 81,7 % (2018) NC : 90 % (2025)</p>	Statistiques officielles	<p>1. Les autorités nationales, certaines administrations provinciales et les partenaires ont renforcé leur capacité de fournir des services d'éducation de la petite enfance de qualité</p> <p>2. Les autorités nationales et certaines administrations provinciales améliorent leurs politiques et leurs capacités de gestion de façon à offrir de façon équitable des services d'apprentissage et de développement des compétences de qualité dans l'enseignement général et professionnel</p> <p>3. Les autorités nationales, certaines administrations provinciales et des partenaires œuvrent davantage à garantir que les adolescents non scolarisés, en particulier les filles, acquièrent des compétences</p>	Commission nationale du développement et de la réforme, Ministère de l'éducation, Commission nationale de la santé, China Association for Science and Technology, All-China Women's Federation, Centre national de technologie éducative, Centre national chinois pour l'enfance	3 422	26 677	30 099
	<p>Taux de transition du premier au deuxième cycle de l'enseignement secondaire</p> <p>NR : 95,2 % (2018) NC : 98 % (2025)</p>	Statistiques officielles					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			de base et des compétences pratiques et polyvalentes grâce à des programmes d'apprentissage non traditionnels et adaptables				
3. D'ici 2025, davantage d'enfants sont en sécurité et mieux protégés contre toutes les formes de violence	Amélioration des données sur la violence et l'exploitation dans le pays (y compris au moyen d'enquêtes ponctuelles) NR : Non (2020) NC : Oui (2025)	Statistiques officielles, enquête nationale	1. Le cadre juridique, institutionnel et administratif de la protection de l'enfance est renforcé afin de prévenir et de combattre la violence contre les enfants	Commission des affaires législatives du Congrès national du peuple, Parquet populaire suprême, Cour populaire suprême, Ministère des affaires civiles, Comité national de travail sur les femmes et les enfants, All-China Women's Federation, Ministère de la sécurité publique, Ministère de la justice, Centre chinois pour le contrôle et la prévention des maladies, Fédération chinoise des personnes handicapées, Administration du cyberspace de Chine	3 786	25 340	29 126
	Augmentation du pourcentage de cas signalés de violence contre les enfants dans lesquels des services sont fournis par le système intégré de protection de l'enfance NR : 0 (2020) NC : 100 % (2025)	Examens annuels	2. Des modèles de services intégrés de protection de l'enfance sont élaborés dans certaines provinces afin de prévenir et de combattre la violence contre les enfants et de venir en aide aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux 3. La stratégie institutionnalisée et les ressources sont renforcées en vue d'améliorer les compétences et les connaissances du personnel de protection de l'enfance et des secteurs connexes, de façon à proposer des services de prévention et d'intervention aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux 4. Les enfants, les parents et les autres personnes qui s'occupent d'enfants sont de plus en plus sensibilisés à la				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			prévention de la violence à l'égard des enfants 5. La sécurité et le bien-être des enfants en ligne sont améliorés				
4. D'ici 2025, les enfants et leurs familles ont un meilleur accès aux services sociaux essentiels et à un système de protection sociale adapté au contexte national	Augmentation du nombre d'administrations locales (au niveau des comtés) qui adoptent des plans de mise en œuvre et des budgets concernant la réforme de l'aide sociale NR : 35 (2020) NC : 1 000 (2025)	Statistiques officielles	1. Les autorités nationales et certaines autorités infranationales (notamment en milieu urbain) ont amélioré leurs connaissances et leur capacité de mesurer et d'utiliser des données d'observation pour orienter les stratégies, les politiques et les programmes visant à fournir aux enfants une protection sociale appropriée au contexte national 2. Les autorités nationales et certaines autorités infranationales ont renforcé leur capacité de concevoir et de mettre en place un vaste système de protection sociale adapté au contexte national et aux besoins des enfants 3. Les autorités nationales et certaines autorités infranationales ont renforcé leur capacité de fournir des services sociaux essentiels aux enfants afin de permettre à ces derniers de grandir dans un environnement adapté à leurs besoins	Ministère du commerce, Commission nationale du développement et la réforme, Ministère des finances, Ministère des affaires civiles, Groupe directeur du Conseil d'État pour l'atténuation de la pauvreté et le développement	3 799	9 049	12 848

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			4. Les autorités nationales et certaines autorités infranationales ont renforcé leur capacité d'obtenir de meilleurs résultats en faveur des enfants				
5. D'ici 2025, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en faveur des enfants en Chine sont renforcés grâce à un soutien accru de la part des secteurs public et privé, des médias, des universités et des institutions financières et techniques et à l'intensification du partage de connaissances et des échanges entre les pays	Soutien accru de la part des secteurs public et privé aux travaux de l'UNICEF NR : Non (2020) NC : Oui (2025)	Examens annuels	1. Certaines banques de développement multilatérales, institutions financières et entreprises ayant leur siège en Chine ont renforcé leurs connaissances, leurs outils et leurs modes de financement novateurs afin de prendre en compte les objectifs de développement durable liés aux enfants dans les décisions d'investissement 2. L'UNICEF a accru le soutien du secteur privé en faveur des objectifs de développement durable 3. Le public participe davantage à la promotion des droits de l'enfant	China International Development Cooperation Agency, Commission nationale du développement et de la réforme, Ministère de la gestion des situations d'urgence, China Central Television, Xinhua News, Banque chinoise de développement, China International Centre for Economic and Technical Exchanges, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	2 129	2 560	4 689

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
6. Le programme présente une efficacité accrue	Nombre d'évaluations prévues et réalisées NR : 0 (2020) NC : 6 (2025)	Rapports d'évaluation	La coordination du programme est assurée ; des activités de planification, de suivi et d'évaluation sont menées ; un soutien est apporté aux opérations intersectorielles	Bureau national de statistique, Bureau national de l'audit	8 775	9 370	18 145
<b>Montant total des ressources</b>					<b>25 346</b>	<b>116 613</b>	<b>141 959</b>